

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE CHARLEVOIX**

**Séance générale du 15 janvier 2018**

**MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-MONTS**

À une séance générale du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts, tenue au lieu et heure ordinaire des sessions de ce Conseil, ce quinzième jour du mois de janvier deux mille dix-huit, à laquelle séance sont présents :

Présent (s) :                    Madame Donatha Lajoie, Conseillère  
   Madame Danye Simard, Conseillère  
   Monsieur Antoine Boutet Berthiaume, Conseiller  
   Monsieur Gaston Turcotte, Conseiller  
   Monsieur Raphaël Girard, Conseiller

Absent (s) :                    Madame Isabelle Vézina, Conseillère

Formant quorum, sous la présidence de son Honneur le Maire Monsieur Alexandre Girard, il a été adopté ce qui suit :

**1 – MOMENT DE RÉFLEXION**

M. Alexandre Girard, Maire, invite l'assemblée à un moment de réflexion.

**2 - CONSTATATION DU QUORUM**

Le Maire constate la présence de cinq (5) Conseillères et Conseillers, donc il y a quorum.

**3 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Moment de réflexion;
2. Constatation du quorum;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 décembre, de la séance extraordinaire du 18 décembre et de la séance extraordinaire du budget du 18 décembre 2017;
5. Avis de motion concernant la révision du code d'éthique et de déontologie des élus;
6. Demande de subvention pour Emploi étudiant été 2018;
7. Augmentation 2018 pour les employés sans contrat;
8. Avis de motion afin de modifier le règlement #228-66 pour y d'intégrer certaines dispositions de la décision 378442 de la CPTAQ;
9. Inscription d'un pompier à la brigade incendie;
10. Achat de fournitures pour suivre le programme de qualification des opérateurs municipaux en eaux usées;
11. Demande de la garde paroissiale de Notre-Dame-des-Monts;
12. Invitation au Gala Charlevoix reconnaît 2018;
13. Demande de Mme Annie Turcotte concernant la ligue de hockey extérieure de Charlevoix;
14. Renouvellement de la publicité dans le feuillet paroissial 2018;
15. Demande de subvention pour discrétionnaire;
16. Résolution d'appui à la déclaration commune adoptée par la FQM lors du forum des communautés forestières;

17. Résolution d'appui à la FQM concernant la loi #132 sur la conservation des milieux humides et hydriques;
18. Résolution d'appui à la municipalité de Saint-Siméon pour la reprise des procédures menant à la création du parc national de la Côte-de-Charlevoix;
19. Don de fournitures à la résidence Lanoyée;
20. Ajout d'un module au logiciel CIM pour permettre le paiement direct des fournisseurs;
21. Formation d'abattage manuel;
22. Varia;
  - A) Inscription à la formation sur la responsabilité des élus;
23. Comptes à ratifier décembre 2017;
24. Comptes à payer décembre 2017;
25. Salaires du mois de décembre 2017;
26. Rapport du maire, des conseillers et des conseillères;
27. Période de questions allouée aux contribuables;
28. Levée de l'assemblée.

RÉSOLUTION 2018-01-3717

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Danye Simard et résolu à l'unanimité par les Conseillers et Conseillères présents :

D'adopter l'ordre du jour tel que lu par Monsieur le Maire et de garder l'item « Varia » ouvert jusqu'à l'item suivant.

**4 - ADOPTION DES PROCÈS VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE, DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 DÉCEMBRE ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU BUDGET DU 18 DÉCEMBRE 2017**

RÉSOLUTION 2018-01-3718

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gaston Turcotte et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE les procès-verbaux du 5 décembre et du 18 décembre 2017 soient, par la présente, adoptés tels que rédigés et produits aux membres de ce Conseil.

**5 - AVIS DE MOTION CONCERNANT LA RÉVISION DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS**

RÉSOLUTION 2018-01-3719

Avis de motion a été donné par la conseillère Antoine Boutet Berthiaume pour modifier le règlement #228-61 sur le code d'éthique et de déontologie des élus.

**6 – DEMANDE DE SUBVENTION POUR EMPLOI ÉTUDIANT ÉTÉ 2018**

RÉSOLUTION 2018-01-3820

CONSIDÉRANT la date limite du 2 février 2018 pour déposer une demande d'emplois étudiants;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Raphaël Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QU'une demande soit déposée au gouvernement concerné afin d'obtenir une subvention salariale pour deux emplois étudiants pour le terrain de jeux et un pour les sports, loisirs et culture pour l'année 2018 pour une période de huit (8) semaines à 40 heures par semaine.

QUE la différence du taux horaire qui n'est pas remboursable par le projet soit absorbée par la municipalité;

QUE la directrice générale, Mme Marcelle Pedneault, soit dûment autorisée à signer tous les documents reliés à cette demande.

## **7 – AUGMENTATION 2018 POUR LES EMPLOYÉS SANS CONTRAT**

### **RÉSOLUTION 2018-01-3821**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Antoine Boutet Berthiaume et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE les employés sans convention collective soient augmentés de 2,5% à compter du 1er janvier 2018.

## **8 – AVIS DE MOTION CONCERNANT LE RÈGLEMENT #228-66 AFIN D'INTÉGRER CERTAINES DISPOSITIONS DE LA DÉCISION 378442 DE LA CPTAQ**

### **RÉSOLUTION 2018-01-3822**

CONSIDÉRANT que selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme une municipalité doit procéder à la modification de ses règlements d'urbanisme suite à une modification du Schéma d'aménagement et de développement de la MRC;

CONSIDÉRANT que le règlement numéro 281-01-17 modifiant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Charlevoix-Est concernant la construction résidentielle en zone agricole et l'agrandissement du périmètre urbain de la Ville de Clermont est entré en vigueur le 2 juin 2017;

CONSIDÉRANT que le règlement 281-01-17 modifie les conditions d'implantation de résidences en zone agricole selon l'autorisation no 378442 de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) rendue en vertu de l'article 59 de la Loi de protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA);

CONSIDÉRANT le règlement numéro 228-66 visant à intégrer les conditions de l'autorisation no 378442 dans la réglementation d'urbanisme de la municipalité de Notre-Dame-des-Monts est entré en vigueur le 30 août 2017 suite à l'obtention du certificat de conformité de la MRC de Charlevoix-Est;

CONSIDÉRANT que ce règlement comportait un oubli relatif aux marges de recul et aux distances séparatrices dans les zones agricoles à dynamiser (AA) et îlot de consolidation (AH);

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de préciser la norme inscrite au paragraphe 19.3 du règlement de zonage no 228-35 relativement à l'aire d'alimentation de la prise d'eau collective;

CONSIDÉRANT que le présent projet de règlement sera soumis à une assemblée publique;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par la conseillère Donatha Lajoie et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'ADOPTER le projet de règlement no 228-68 modifiant le règlement de zonage no 228-35 de la municipalité de Notre-Dame-des-Monts.

## **9 – INSCRIPTION D'UN POMPIER À LA BRIGADE INCENDIE**

### **RÉSOLUTION 2018-01-3823**

CONSIDÉRANT une demande de M. François-Jean Simard pour intégrer la brigade incendie de la municipalité de Notre-Dame-des-Monts;

CONSIDÉRANT que M. Simard est déjà pompier à La Malbaie et qu'elle possède la formation pompier 1 et pince de désincarcération;

CONSIDÉRANT que l'inscription du nouveau pompier a été acheminée à M. Daniel Boies, directeur du service incendie de la municipalité.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Danye Simard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'ACCEPTER M. François-Jean Simard dans la brigade incendie de la municipalité de Notre-Dame-des-Monts.

### **10 – ACHAT DE FOURNITURES POUR SUIVRE LE PROGRAMME DE QUALIFICATION DES OPÉRATEURS MUNICIPAUX EN EAUX USÉES**

#### **RÉSOLUTION 2018-01-3824**

CONSIDÉRANT qu'une formation pour les opérateurs municipaux en eaux usées débutera le 17 janvier prochain;

CONSIDÉRANT qu'il y aura une partie théorique sur ordinateur et qu'il caméra web et un casque d'écoute avec microphone sont requis;

CONSIDÉRANT des prix reçus pour ces fournitures;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Raphaël Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

DE PAYER un montant de 109,24\$ incluant les taxes à la compagnie MJS Inc. pour 2 casques d'écoute avec microphone (25\$ chacun plus les taxes applicables) et une caméra web (44,99\$ plus les taxes applicables) et d'autoriser le paiement.

### **11 – DEMANDE DE LA GARDE PAROISSIALE DE NOTRE-DAME-DES-MONTS**

#### **RÉSOLUTION 2018-01-3825**

CONSIDÉRANT une lettre reçue de la garde paroissiale de Notre-Dame-des-Monts;

CONSIDÉRANT que cet organisme désire une clé en permanence afin d'éviter d'avoir en en faire la demande à la municipalité chaque mois;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gaston Turcotte et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

DE REFUSER la demande.

### **12 – INVITATION AU GALA CHARLEVOIX RECONNAÎT 2018**

#### **RÉSOLUTION 2018-01-3826**

CONCERNANT une invitation au Gala Charlevoix Reconnaît 2018 qui se tiendra le 17 janvier prochain;

CONSIDÉRANT la présence de l'honorable Justin Trudeau, premier ministre du Canada à cet évènement;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Antoine Boutet Berthiaume et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'ACHETER un billet au coût de 224,20\$ incluant les taxes pour M. le maire Alexandre Girard et d'autoriser le paiement.

**13 – DEMANDE DE MME ANNIE TURCOTTE CONCERNANT LA LIGUE DE HOCKEY EXTÉRIEURE DE CHARLEVOIX**

**RÉSOLUTION 2018-01-3827**

CONCERNANT une demande de Mme Annie Turcotte concernant une partie de hockey qui se tiendra à Notre-Dame-des-Monts le 20 janvier prochain;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Donatha Lajoie et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

DE RENDRE disponible un 2<sup>e</sup> local situé sous le bâtiment de la patinoire pour permettre aux joueurs d'avoir l'espace disponible.

**14 – RENOUELEMENT DE LA PUBLICITÉ DANS LE FEUILLET PAROISSIAL POUR 2018**

**RÉSOLUTION 2018-01-3828**

CONSIDÉRANT la demande de renouvellement de l'annonce publicitaire dans le feuillet Paroissial;

CONSIDÉRANT QUE le renouvellement aide la Fabrique de la municipalité à obtenir le Feuillet Paroissial gratuitement;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Antoine Boutet Berthiaume et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

DE PAYER un montant de 156,36\$ taxes incluses pour un espace publicitaire dans le Feuillet Paroissial pendant 52 semaines.

**15 – DEMANDE DE SUBVENTION POUR DISCRÉTIONNAIRE**

**RÉSOLUTION 2018-01-3829**

CONSIDÉRANT QUE nos chemins municipaux ont besoin d'être entretenus chaque année;

CONSIDÉRANT QU'année après année, les chemins se détériorent et ont besoin d'être entretenus afin de les garder sécuritaires pour les automobilistes ainsi que pour les citoyens de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danye Simard et résolu à l'unanimité des Conseillers et Conseillères présents :

QUE le conseil municipal demande à madame Caroline Simard, Députée de Charlevoix, une aide financière discrétionnaire de 25 000\$ pour l'entretien de nos chemins municipaux.

**16 – RÉSOLUTION D'APPUI À LA DÉCLARATION COMMUNE ADOPTÉE PAR LA FQM LORS DU FORUM DES COMMUNAUTÉS FORESTIÈRES 2017**

**RÉSOLUTION 2018-01-3830**

CONSIDÉRANT que les économies de la forêt procurent des emplois directs à plus de 106 000 personnes et représentent 2,8% de l'économie québécoise;

CONSIDÉRANT que les activités qui forment les économies de la forêt contribuent à plus de 9,5 milliards de dollars à l'économie québécoise, dont près de 1 milliard lié à l'exploitation de produits forestiers non ligneux et aux activités récréatives;

CONSIDÉRANT que le Forum des communautés forestières organisés par la FQM qui s'est tenu à Québec le 28 novembre dernier, s'est conclu par la signature d'une déclaration commune par plus de 14 signataires représentatifs des différentes activités économiques liées à la forêt;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gaston Turcotte et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents;

D'APPUYER la déclaration commune adoptée lors du Forum des communautés forestières 2017;

DE DEMANDER à la FQM de mener les actions nécessaires visant la réalisation des engagements issus de la déclaration commune du Forum des communautés forestières 2017;

DE TRANSMETTRE cette résolution au premier ministre du Québec (c.c. MDDELCC, MFFP, MEQ, MESI, MAPAQ, MAMOT) et au premier ministre du Canada.

## **17 – RÉOLUTION D'APPUI À LA FQM CONCERNANT LA LOI #132 SUR LA CONSERVATION DES MILIEUX HUMIDES HYDRIQUES**

### **RÉSOLUTION 2018-01-3831**

CONSIDÉRANT que la Politique gouvernementale de consultation et d'allègement administratif à l'égard des municipalités précise que le gouvernement doit faire une analyse économique des coûts lorsqu'une mesure gouvernementale est susceptible d'entraîner une hausse importante de responsabilités pour une municipalité;

CONSIDÉRANT la sanction le 16 juin 2017 de la loi #132 concernant la conservation des milieux humides et hydriques par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT que cette loi oblige les MRC à assumer une nouvelle responsabilité, soit l'adoption et la gestion d'un plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH);

CONSIDÉRANT que la MRC aura 5 ans pour élaborer son PRMHH et que ce dernier devra être révisé tous les 10 ans;

CONSIDÉRANT que les MRC devront compléter l'identification des milieux humides et hydriques;

CONSIDÉRANT l'ampleur de la tâche en termes de ressources financières et humaines afin de porter à bien cette responsabilité imposée;

CONSIDÉRANT qu'aucune compensation financière n'est actuellement prévue pour aider les MRC à répondre à cette obligation;

CONSIDÉRANT que les compensations financières systématiques prévues dans les mesures transitoires du projet #132 peuvent avoir des impacts financiers importants pour les MRC et les municipalités;

CONSIDÉRANT que les MRC et municipalités interviennent régulièrement dans les milieux hydriques et humides dans l'exercice de leur compétence relative à la gestion des cours d'eau, ou pour entretenir des infrastructures qui, dans certains cas, appartiennent au gouvernement du Québec.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Raphaël Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents;

DE DEMANDER au MDDELCC une analyse des coûts pour la réalisation des plans de gestion et de conservation des milieux humides et hydriques ainsi que des impacts financiers pour les municipalités de la mise en œuvre des dispositions de la loi;  
DE DEMANDER au gouvernement du Québec un financement adéquat pour permettre aux MRC de compléter l'identification des milieux humides;

DE DEMANDER au gouvernement du Québec d'octroyer une aide financière aux MRC afin d'assumer les coûts reliés à la réalisation et à la gestion du plan régional des milieux humides et hydriques;

DE DEMANDER au gouvernement une exemption au régime de compensation prévu à la Loi #132 pour MRC et les municipaux dans le cadre de la réalisation de travaux relevant de l'exercice de leurs compétences et pour la réalisation de travaux d'infrastructures publiques;

DE DEMANDER à l'ensemble des MRC du Québec d'adopter et de transmettre cette résolution à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ainsi qu'au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

**18 – RÉSOLUTION D'APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT SIMÉON  
POUR LA REPRISE DES PROCÉDURES MENANT À LA CRÉATION DU  
PARC NATIONAL DE LA CÔTE-DE-CHARLEVOIX**

**RÉSOLUTION 2018-01-3832**

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec avait débuté les démarches pour la création d'un parc national nommé « Parc national de la Côte-de-Charlevoix »;

CONSIDÉRANT que ce même gouvernement a décrété le territoire visé d'un statut de « Réserve de biodiversité projetée » afin de le protéger en prévision de la venue d'un parc;

CONSIDÉRANT que les changements au pouvoir ont ralenti grandement le déploiement de ce projet que le statut donné au territoire se termine à l'été 2018;

CONSIDÉRANT que le projet d'implantation de ce parc se veut un atout majeur dans l'offre touristique, les statistiques démontrant une grande tendance qui touche les activités de plein air;

CONSIDÉRANT que l'ajout du Parc national de la Côte-de-Charlevoix compléterait une zone importante de protection du territoire et d'offres en plein air;

CONSIDÉRANT que dans un contexte où les municipalités de Saint-Siméon et Baie-Sainte-Catherine connaissent des problématiques de vitalité, la venue d'un parc national serait très importante;

CONSIDÉRANT que les retombées économiques auraient des répercussions non seulement dans les deux (2) municipalités mais aussi dans les quatre (4) régions environnantes;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Antoine Boutet Berthiaume et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'APPUYER la Municipalité de Saint-Siméon dans ses démarches afin que le Gouvernement du Québec fasse avancer le dossier avec comme ultime résultat, la création du Parc national de la Côte-de-Charlevoix.

## **19 – DON DE FOURNITURES À LA RÉSIDENCE LANOYÉE**

### **RÉSOLUTION 2018-01-3833**

CONSIDÉRANT des fournitures et du mobilier récupérés dans les anciens locaux du CLD de Charlevoix-Est;

CONSIDÉRANT une lettre reçue de la résidence Lanoyée pour obtenir 1 classeur, une bibliothèque en bois et des chaises pliantes;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Donatha Lajoie et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

DE FAIRE un don à la résidence Lanoyée avec les articles suivants : 1 classeur 4 tiroirs, 10 chaises pliantes et une bibliothèque en bois.

## **20 – AJOUT DU MODULE FOURNISSEUR AU LOGICIEL CIM POUR PERMETTRE LE PAIEMENT DIRECT DES FOURNISSEURS**

### **RÉSOLUTION 2018-01-3834**

CONSIDÉRANT un coût de 398,68\$ taxes incluses pour l'installation d'un module permettant le paiement des fournisseurs par transfert bancaire;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gaston Turcotte et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

DE PAYER un montant de 398,68\$ taxes incluses à CIM pour obtenir un module qui permettra de payer des fournisseurs par transfert bancaire et d'autoriser le paiement.

## **21 – FORMATION D'ABATTAGE MANUEL**

### **RÉSOLUTION 2018-01-3835**

CONSIDÉRANT une formation sur l'abattage manuel qui sera donnée sur 2 jours en mars et avril 2018;

CONSIDÉRANT un coût de 325\$ pour cette formation;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Raphaël Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'INSCRIRE M. Stéphane Belley à la formation d'abattage manuel au coût de 325\$ et d'autoriser le paiement.

## **22 – VARIA**

### **A) INSCRIPTION À LA FORMATION SUR LA RESPONSABILITÉ DES ÉLUS**

### **RÉSOLUTION 2018-01-3836**

CONSIDÉRANT une offre de formation à Baie-Saint-Paul sur la responsabilité des élus qui se tiendra le 17 mars 2018;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Donatha Lajoie et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'INSCRIRE les conseillers M. Antoine Boutet Berthiaume, M. Raphaël Girard, M. Gaston Turcotte ainsi que Mme Danye Simard à la formation sur les responsabilités des élus qui coûtera 200\$ par personne plus les taxes applicables et d'autoriser le paiement.



## **23 – COMPTES À RATIFIER DE DÉCEMBRE 2017**

### **RÉSOLUTION 2018-01-3837**

ATTENDU QUE la Directrice générale produit à ce conseil la liste des chèques à ratifier comme suit :

Fonds d'administration:	18 500,89 \$
Eau potable :	<u>679,84 \$</u>
Total:	19 180,73 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Antoine Boutet Berthiaume et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères :

QUE ce Conseil ratifie la liste des chèques telle que ci-dessus décrite.

CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT NUMÉROS 2019-2020-2028-2029-2032-2034-2035.

## **24 – COMPTES À PAYER DE DÉCEMBRE 2017**

### **RÉSOLUTION 2018-01-3838**

ATTENDU QUE la directrice générale produit à ce Conseil l'analyse détaillée des comptes à payer de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts pour le mois de décembre 2017 au montant de \$;

Fonds d'administration:	16 365,96 \$
Eau potable:	812,68 \$
Étang :	<u>7 093,99 \$</u>
TOTAL:	24 272,63 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Donatha Lajoie et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE ce Conseil accepte la liste des comptes à payer pour le mois de décembre 2017 au montant de 24 272,63 \$ et autorise la Directrice générale à procéder au paiement des comptes au montant de 24 272,63 \$;

QUE cette liste remplit l'obligation de l'article 7.3 du règlement numéro 225-08.

## **25 – SALAIRES DU MOIS DE DÉCEMBRE 2017**

### **RÉSOLUTION 2018-01-3839**

ATTENDU QUE la Directrice générale produit à ce Conseil le coût des salaires de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts pour le mois décembre 2017 au montant de 11 603,25\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gaston Turcotte et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE ce Conseil ratifie les salaires payés pour le mois de décembre 2017 au montant de 11 603,25\$.

CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT NUMÉRO 2016-2018-2021-2022-2023-2024-2025-2026.

## **26 – RAPPORT DU MAIRE, DES CONSEILLERS ET DES CONSEILLÈRES**

Le Maire et les conseillers (ères) font leur rapport.

**27 – PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CONTRIBUABLES**

**28 – LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**RÉSOLUTION 2018-01-3840**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Donatha Lajoie et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE la séance soit levée. Il est 19 heures 57 minutes.

---

Alexandre Girard  
Maire

---

Marcelle Pedneault  
Directrice générale

Le maire déclare ne pas utiliser son droit de veto et que sa signature du présent p.v. signifie que chacune des résolutions sont réputées être signées individuellement. Le présent procès-verbal est sujet, conformément à l'article 201 du Code municipal, à l'approbation par le conseil municipal, ce qui implique que son contenu peut être modifié lors de cette approbation prévue à la séance du conseil municipal du 5 février 2018.

En conséquence, soyez avisé que toute mention indiquée au procès-verbal qui précède est sujette à modification lors de cette approbation.